

2D-DOC



Date de facture 23/06/2025
N° de facture 11892636200625

Remise à Zéro 22/07/2025
Fin d'engagement Date échue

N° de compte client 1.62429321
N° de ligne 06 59 80 28 15

M PIECOURT EMMANUEL
125 HAMEAU DE LAMADELEINE
82270 MONTPEZAT DE QUERCY

Bonjour, voici votre facture du 23 juin 2025

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 4 juillet 2025		31,98
Vos services fournis par votre opérateur	26,65	31,98
Vos abonnements, forfaits et options	1,66	1,99
Vos communications (du 23/05 au 22/06)	24,99	29,99
Montant de la facture soumis à TVA	26,65	31,98
TVA 20,00 % payée sur les débits		5,33
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		26,65

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BT1150RUOI072



Utilisateur de la ligne
EMMANUEL PIECOURT

Numéro de la ligne
06 59 80 28 15

Annexe de la facture
11892636200625

	%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur		26,65	31,98
Vos abonnements, forfaits et options			1,99
Pour le mois à venir (du 23/06 au 22/07)			
· Série spéciale B&YOU 5Go	20,00	9,99	11,99
· Remise Forfait B&YOU	20,00	-8,33	-10,00
· Remise Avantage	20,00	-1,67	-2,00
· Avantage B&You Max	20,00	1,67	2,00
Pour la période passée			
· Remise Avantage (du 17/06 au 22/06)	20,00	-0,32	-0,39
· Avantage B&You Max (du 17/06 au 22/06)	20,00	0,32	0,39
Vos communications (du 23/05 au 22/06)			29,99
décomptées de vos forfaits			
· 00:02:55 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24			
· 9 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24			
· 5 Go dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal			
en dépassement ou non incluses dans vos forfaits			
· 600 Mo 113 de Internet depuis la France métropolitaine	20,00	24,99	29,99

(*) Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne

31,98

Détail de votre facture du 23 juin 2025

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal **0,00**

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
23/05	590 Mo 824	France	0,000
24/05	126 Mo 890	France	0,000
25/05	28 Mo 972	France	0,000
26/05	34 Mo 041	France	0,000
27/05	99 Mo 842	France	0,000
28/05	82 Mo 867	France	0,000
29/05	753 Ko 139	France	0,000
30/05	218 Mo 300	France	0,000
31/05	223 Mo 133	France	0,000
01/06	32 Mo 960	France	0,000
02/06	57 Mo 569	France	0,000
03/06	23 Mo 743	France	0,000
04/06	39 Mo 791	France	0,000
05/06	113 Mo 671	France	0,000
06/06	1 Go 018	France	0,000
07/06	1 Go 478	France	0,000
08/06	262 Mo 916	France	0,000
09/06	366 Mo 814	France	0,000
10/06	29 Mo 282	France	0,000
11/06	205 Mo 365	France	0,000
12/06	21 Mo 741	France	0,000
13/06	4 Mo 513	France	0,000

en dépassement ou non incluses dans vos forfaits

Internet depuis la France métropolitaine **29,99**

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC* /pays/jour
13/06	57 Mo 375	France	2,866
14/06	166 Mo 522	France	8,324
15/06	232 Mo 032	France	11,599
16/06	45 Mo 513	France	2,273
17/06	98 Mo 672	France	4,927

Total de vos consommations **29,99**

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.